



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 03 septembre 2024

Signature de la convention partenariale de lutte contre le travail illégal dans les professions du spectacle

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a signé ce jour la convention régionale de prévention pour la lutte contre le travail illégal dans les professions du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Les partenaires de cette convention sont les services de France Travail, l'Urssaf, la SACEM¹, l'AFDAS², et l'ensemble des partenaires sociaux des branches d'activité du monde du spectacle, représentés en Occitanie. Ce projet de partenariat a vu le jour à l'occasion des travaux du COREPS Occitanie³.

Cette convention réaffirme la volonté de l'ensemble des parties prenantes d'agir pour prévenir et lutter contre toutes les formes de travail illégal.

Elle va permettre :

- de favoriser les échanges entre l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur du spectacle, dont les corps de contrôle ;
- de favoriser la diffusion d'informations, notamment en direction des employeurs ;
- d'optimiser le traitement des signalements des situations problématiques et de permettre ainsi une meilleure efficacité des contrôles.

« Je me félicite de la signature de cette convention de partenariat, qui traduit la volonté commune des acteurs régionaux d'avancer sur ce sujet essentiel, et constitue un levier supplémentaire pour garantir le respect des droits sociaux et lutter contre le travail illégal, dans l'intérêt conjoint des salariés et des entreprises », Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

En savoir plus

Cette démarche s'inscrit dans le cadre fixé par le Plan National de lutte contre le travail illégal 2023-2027. Ce cadre est précisé dans la convention nationale de partenariat dans le secteur du spectacle vivant et enregistré, signée par les ministères du Travail et de la Culture ainsi que par les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés, entrée en vigueur à la fin du mois de juin 2024.

¹ Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

² Assurance formation des activités du spectacle

³ Le Comité régional des professions du spectacles (COREPS) est une instance visant à favoriser le dialogue social dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel pour la région Occitanie. Ce comité a été instauré dans le cadre de la circulaire n°2004/007 du ministère de la Culture du 4 mars 2004.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Romarc ZURCZAK
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)